



---

# CONTENU DE LA FORMATION

DATE : Les 28 et 29 juin 2018 - 2 jours

LIEU : PARIS – 129 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS

HORAIRES : 9H30 à 12h30 (3H) puis de 13h30 à 17h30 (4H) – soit total 7 heures

## L'EXPERTISE JUDICIAIRE - ASPECT PROCEDURAL

### OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la pratique de l'expertise judiciaire

### **JOUR 1 - assurée par Maître TALON**

- L'organisation Judiciaire, les différentes juridictions et les auxiliaires de justice
- Les mesures d'instruction en matière civile C.P.C
- Le secret professionnel et le contradictoire
- La nullité de l'expertise
- En binôme avec Christian Pinci, la conduite des opérations dans le respect du contradictoire

### **JOUR 2 - assurée par Monsieur PINCI**

- 1. Le statut de l'expert
- 2. Les règles de déontologie
- 3. La mise en œuvre de l'expertise
- 4. Les écrits de l'expert
- 5. Les pièces et les dires
- 6. Le pré rapport ou la note de synthèse
- 7. Le rapport
- 8. La rémunération de l'expert
- 9. La prévention et la gestion des conflits

**Modèles types** : convenances, convocations, 1<sup>ère</sup> réunion, lettre envoi du rapport aux parties, grille de frais et honoraires, facture, notification, taxe

## **PUBLIC**

Agents immobiliers, experts immobiliers, administrateurs de biens – Professionnel de l'immobilier

## **PREREQUIS**

Aucun prérequis est nécessaire dans la mesure où toute personne (professionnel de l'immobilier ou non) peut demander son inscription sur liste de Cours d'Appel

## **MOYEN PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE**

Support papier

## **INTERVENANTS**

Monsieur Christian PINCI

Expert Immobilier en valeur vénale et locative, valeur locative commerciale, copropriété

Expert certifié REV

Membre de la Chambre des Experts Immobiliers (CEIF)

Expert judiciaire pendant 26 ans

Agent Immobilier FNAIM (toutes activités) de 1971 à 2009

Créateur des premiers cours d'expertise pour la Chambre dans les Alpes Maritimes, repris ensuite au niveau national.

Maître Denis TALON Avocat au Barreau de Paris depuis 1971.

Ancien membre du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

Ensuite ancien membre du Conseil National des Barreaux Chargé d'enseignement, Maître Denis TALON Avocat au Barreau de Paris depuis 1971.

Ancien membre du Conseil de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris.

Ensuite ancien membre du Conseil National des Barreaux Chargé d'enseignement, conférencier Auteur de nombreux articles, et fascicules (Jurisclasseur, la Gazette du Palais, l'Actualité Juridique Propriété Immobilière, le Répertoire Défrénois)

Organisateur de colloques en droit et procédure

Activités dominantes : Spécialiste en voies d'exécution droit immobilier, responsabilité civile, droit des successions, procédures civiles d'exécution, enchères, saisies immobilières